cps n°24 1°série
page 1

Numéro 24 Avril 1903.

SOCIÉTÉ AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ORPHELINAT PREVOST à CEMPUIS (Oise).

BULLETIN MENSUEL

SIÈGE SOCIAL :
20, Rue Étienne-Marcel, PARIS

Adresser toutes les Communications concernant le Bulletin au camarade L.-M. SCHUMACHER, 112, Boulevard de Charonne, Paris (XX°).

SOMMAIRE : Tribune libre : Aux Camarades. — Les jeunes Filles à leur sortie de Cempuis. — Quelques opinions sur Cempuis II (suite). — Assemblée générale du 4 Avril 1903 : Procès-verbal. — Échos, Nouvelles, Communications diverses. — Bibliographie : La Femme et le Clergé. — Sans Soucis : XVII. La Promenade (suite).

TRIBUNE LIBRE

Aux Camarades.

La Société, dans sa dernière Assemblée générale, a décidé l'organisation de petits dîners mensuels. Je ne m'étendrai pas sur l'utilité de ces petites réunions. Elles apporteront à notre groupe un élément de distraction et d'attraction qui n'est certes pas à dédaigner. Ces rendez-vous gastronomiques auront en même temps une certaine influence morale. On y apportera ses idées, ses réflexions, ses poésies, ses petites chansonnettes, etc. Toutes choses qui donneront à notre Amicale une prospérité et qui contribueront à l'établissement d'un solide lien moral entre les vieux et les jeunes.

Cette affinité, il faut que nous l'établissions par tous les moyens possibles. Il y a encore bien des lacunes à combler et, puisque je suis sur ce sujet, je fais part aux camarades d'une idée qui nous est venue à quelques-uns.

La plupart d'entre nous disposent d'une situation... financière pas trop brillante. Nous ne pouvons, malgré toute la bonne volonté que chacun y apporte, nous procurer tous les renseignements, livres, journaux, revues, etc... qui pourraient nous intéresser. Aussi pour éviter les inconvénients de cette pénurie de moyens financiers, je propose à *tous les camarades* d'apporter ou d'envoyer au siège social tous les journaux, revues, brochures qu'ils reçoivent. Ce serait, il me semble, un moyen d'éducation, d'instruction qui serait très utile, très pratique et peu coûteux (1).

Je crois que c'est une expérience à tenter. Ce sera la continuation de l'éducation intégrale. Il est bien entendu qu'aucune brochure, texte, livre ne sera proscrit. Toutes les opinions pourront se faire jour et ce sera très intéressant puisque toutes les conceptions, mêmes les plus fausses, pourront être discutées.

J'espère que les camarades répondront avec empressement à l'idée que nous émettons et comprendront qu'il dépend d'eux-mêmes d'assurer à l'Amicale une réelle vie intellectuelle.

G. POULLOT.

(1) L'envoi d'un périodique sous bande revient à 0 fr. 01, par 50 grammes, pour les départements de Seine et de Seine-et-Oise, et à 0 fr. 02 pour la province. Le prix d'affranchissement des autres imprimés est uniformément de 0 fr. 05 par 50 grammes.

Les Jeunes Filles à leur sortie de Cempuis.

Dans un article précédent, j'ai exposé quelques réformes possibles touchant l'enseignement professionnel des jeunes filles à Cempuis. Aujourd'hui je voudrais examiner la position qui leur est faite à leur sortie de cet établissement.

Je veux supposer une jeune fille sortant de Cempuis avec un métier lui permettant de gagner relativement bien sa vie. Si elle a des parents susceptibles de la recevoir et de lui procurer les douceurs et le repos familial, si nécessaire, tout est relativement bien, mais si elle est jetée seule dans la vie, sans aucun parent, il est évident que sa position est alors toute autre. Je n'insiste pas sur les difficultés qu'éprouverait une jeune fille dans cette condition, à son début dans la vie, surtout à Paris. Aussi pour remédier à cela voudrais-je parler d'un projet dont l'initiative revient à M. Aman et qui produirait certainement d'excellents résultats, si son application pouvait être résolue et suivie d'exécution.

Il ne faut pas, en effet, parler seulement de celles qui n'ont plus de parents car, s'ils existent, ces parents peuvent être indignes de s'occuper de leurs soi-disant pupilles. Nous avons eu déjà malheureusement pas mal

d'exemples de parents n'attendant la sortie de la jeune fille que pour toucher l'allocation de *deux cents francs*, qu'accorde le Conseil général aux élèves à leur sortie de l'Orphelinat, s'en servir pour leur propre compte et laisser l'orpheline dans la misère, quand ils ne la mettent pas tout simplement sur le pavé pour des raisons diverses de soi-disant paresse ou autres, mais en réalité parce que la jeune fille n'est plus d'un rapport suffisant !

Pour remédier à cet état de choses, M. Aman voudrait créer une sorte de maison familiale, où les jeunes filles sortant de l'Orphelinat Prevost pourraient trouver, pour un prix fort modique, et même gratuitement en cas de besoin, le logement, la nourriture, enfin le nécessaire et lui créer dans un groupement cette vie de famille si utile (comme je le dis plus haut), à la jeune débutante dans la vie.

Il faudrait pour cela l'aide pécuniaire et morale du Conseil général de la Seine ; mais je me hâte de dire que nous savons pouvoir être sûrs de trouver auprès de ses membres ce que nous désirons, si nous le leur demandons.

Dans cette maison, une jeune fille devrait trouver tout ce qui peut exister dans la famille ; le groupement serait de suite familial, puisque toutes les pensionnaires auraient été élevées dans le même pays, auraient reçu la même instruction, au même lieu et leur éducation aurait été dirigée de la même façon ; cela serait déjà une puissante attache morale et formerait un aussi puissant dérivatif aux trop tristes réflexions et aux trop cruelles comparaisons qui naissent dans la solitude, et par suite de la constatation de toutes les iniquités sociales par une jeune âme encore remplie de douces illusions.

Quelle en serait l'organisation matérielle ?

Oh ! très simple ; on pourrait commencer, puisque nos besoins sont restreints encore, par organiser un appartement assez vaste, avec un nombre de chambres particulières égal au nombre de pensionnaires que l'on voudrait recevoir et une salle à manger commune.

Un salon pourrait être aussi joint, où les jeunes filles pourraient, leur journée finie, se réunir, causer, lire, faire leur correspondance, recevoir les personnes amies ou les parents, en un mot jouir de la vraie vie familiale, la seule qui retrempe, fait oublier les durs moments et procure au cœur une douce et captivante joie.

On pourra juger que ce n'est guère compliqué, mais il nous faudrait un peu d'argent, car l'Amicale ne pourrait participer aux frais que dans une mesure très réduite. C'est donc au Conseil général de la Seine que s'adressent ces lignes.

Je prévois déjà une foule de questions sur l'Administration de cette œuvre ! Je la voudrais très simple, une dame gérante, pour entretenir les locaux communs et faire la cuisine, pourrait composer tout le personnel. Peu ou pas de règlements en dehors de ceux nécessités par l'usage commun des mêmes objets ; beaucoup de liberté pour les pensionnaires serait ce qu'il pourrait y avoir de mieux, les règlements portant restriction dans l'usage de la liberté individuelle n'empêchant généralement rien et détruisant souvent la bonne harmonie qui existe entre les personnes que l'on veut réglementer.

L'administration des fonds, le contrôle des dépenses, seraient faits soit par nous, si l'Administration nous juge aptes à cela, ou par tel délégué désigné spécialement ; mais je crois que nous seuls pouvons être à même d'en assurer (sous contrôle), l'administration.

En dehors des frais de premier établissement, le budget serait très restreint, les jeunes pensionnaires devant, lorsqu'elles seraient en état, payer une somme restant à fixer, mais que je crois pouvoir être très modique et bien en rapport avec le gain ordinaire des jeunes ouvrières parisiennes.

Le Département de la Seine possède, dans Paris, plusieurs maisons provenant de legs (1), dont les appartements sont loués à des particuliers. Ne pourrait-on pas demander au Conseil général la disposition d'un petit coin pour nous ?

L'œuvre serait utile et mérite certainement d'être examinée.

J'en reparlerai du reste dans un prochain article et en examinerai plus en détail l'organisation et l'administration possibles.

H. Hennecart.

QUELQUES OPINIONS SUR CEMPUIS

II (suite) (2)

La *Nouvelle Revue*, du 15 avril 1901, contient, sous la signature A. G., un compte-rendu qui vaut qu'on s'y arrête ; mais n'anticipons pas, en voici d'abord la teneur : « En somme, il résulte de cette lecture (de l'ouvrage) que M. Robin, le fondateur de Cempuis, et sur le compte de qui on a dit et écrit les pires choses était un homme supérieurement intelligent, et, en matière d'éducation, l'inventeur d'idées le plus original peut-être que nous ayons eu depuis J.-J. Rousseau. Le seul point noir, à mon avis, est l'absence totale à Cempuis de pratiques religieuses. On voit bien que M. Robin avait cherché à satisfaire l'instinct religieux par certaines pratiques et cérémonies, mais il reste quand même un vide. On ne substitue pas, d'un seul coup, dans une race, le paganisme, même intelligemment conçu à une culture chrétienne de dix-neuf siècles. S'il eût été moins choquant pour nos vieilles consciences de catholiques, le système de M. Robin serait peut-être sans reproche, coéducation des sexes comprise, bien entendu non en principe, et pour toutes les écoles, mais dans le sens très précis et très judicieux où le mélange des garçons et des filles était pratiqué à Cempuis. »

Bien que cet article n'ait pour but que de faire une revue sommaire des opinions de la presse, la critique de la *Nouvelle Revue* est faite dans un esprit si sympathique que la restriction qu'elle contient demande un commentaire, qui répondra aussi aux objections de même ordre soulevées ailleurs :

Si j'en juge par mon sentiment personnel et par les déclarations des nombreux camarades, filles et garçons, avec qui j'ai eu l'occasion d'en causer, nous n'avons nullement souffert de la complète neutralité religieuse observée à Cempuis. Et, cependant, la presque totalité d'entre nous sont arrivés à l'Orphelinat avec une croyance religieuse, très vague comme elle l'est chez

(1) Notamment une rue Clignancourt et provenant du legs Prevost.

(2) Voir le *Bulletin*, numéros 22 et 23.

les enfants ; cette croyance, nous l'avons tous perdue rapidement, sans crise ou souffrance morale d'aucune sorte, et sans que, depuis, cette perte ne nous ait jamais troublés. Cela me semble prouver irréfutablement que les prévisions des créateurs de Cempuis étaient justes.

Les opinions de revues indépendantes sont, on l'a vu, très sympathiques ; voici, pour en clore la série, celle d'un auteur qui a étudié particulièrement la question de l'éducation : M. Manuel Devaldès, auteur d'un ouvrage sur L'*Éducation et la Liberté* (1), dans lequel il étudie et compare les systèmes préconisés et pratiqués par Léon Tolstoï à Yasnaïa Poliana et par M. Paul Robin à Cempuis. Ce livre était publié quand parût celui de G. Giroud ; ayant reçu ce dernier, M. Devaldès lui consacra dans la *Critique* (5 Juillet 1901), une consciencieuse et élogieuse étude, de laquelle je regrette ne pouvoir reproduire ici que la conclusion : « l'école de Cempuis fut tellement supérieure à tout ce qui existe actuellement qu'il ne faut cesser de la citer en exemple et de la montrer comme le stade le plus lointain qui ait été atteint jusqu'à ce jour sur la route de l'évolution.

« Un de ces travailleurs qui pensent, à qui j'avais fait lire *Cempuis* me disait récemment en me rendant le volume :

« — Quand on a lu ce bouquin-là on regrette de ne pas avoir été élevé à Cempuis...

« La naïve expression de ce regret renferme à elle seule tous les éloges... »

Pour ne pas trop étendre cet article, je ne puis que citer pour mémoire les critiques superficielles parues dans l'*Illustration* (25 Août 1900), la *Revue Internationale de Sociologie* (Décembre 1900) et le *Bulletin critique* (25 Mai 1901) et les notes sympathiques publiées par la *Revue scientifique* (8 Septembre 1900), le *Mouvement socialiste* (15 Janvier 1901), la *Revue de Médecine* (Mars 1901) et enfin *Les Semailles* (Mars 1901).

Un prochain article sera consacré à la presse étrangère.

L.-M. SCHUMACHER.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 4 AVRIL 1903

Procès-Verbal.

Une soixantaine de sociétaires sont présents. La séance est ouverte à 9 h. 1/2.

Le rapport financier publié dans le précédent Bulletin est approuvé (2).

Passant à la discussion de l'ordre du jour, on décide que la promenade à Cempuis aura lieu le 31 Mai et le 1er Juin, aux conditions de l'année dernière.

Le Secrétaire propose, au nom du Conseil, qu'il soit organisé à cette occasion, une fête à laquelle prendraient part jeunes et anciens Cempuisiens et qu'il soit alloué un crédit destiné à l'achat de jeux pour l'usage collectif de nos jeunes camarades de l'Orphelinat. Après une courte discussion, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Urban expose un projet de promenade à Compiègne et Pierrefonds. Le prix de revient serait de 13 fr. par personne, tous frais compris. La cotisation des participants serait fixée ainsi :

Sociétaires : hommes, 7 fr. ; dames, 3 fr. 50 ;

Non sociétaires : 13 fr.

La date proposée comme la plus commode est le 28 juin.

Le principe de la promenade et les prix fixés sont adoptés ; seule la date donne lieu à discussion.

Hennecart est d'avis que celle-ci est trop proche de la Pentecôte et qu'ainsi certains camarades, surtout parmi les jeunes, ne pourraient faire les dépenses successives causées par les deux promenades de Cempuis et de Compiègne ; il propose donc le 12 ou le 19 Juillet.

Houreux fait observer qu'un *terme* échéant en Juillet et la Fête Nationale ayant lieu ce même mois, les inconvénients invoqués par Hennecart contre l'adoption du 28 juin se retrouvent augmentés dans sa proposition. De plus, dit-il, la température ordinairement chaude et orageuse de Juillet n'est pas propice à une excursion.

Plusieurs camarades ayant parlé dans ce sens on se décide pour le 28 Juin.

Au nom du Conseil, le Secrétaire propose que les promenades-visites, inaugurées l'année dernière, soient reprises avec la belle saison, pour remplacer les causeries qui seront interrompues jusqu'à l'automne, après que sera faite celle de Schumacher. Cette proposition est adoptée ; la convocation pour la prochaine de ces promenades sera faite en temps utile.

Poullot informe les sociétaires qu'un groupe de camarades a décidé d'organiser un dîner amical mensuel et les invite à y participer.

Urban transforme cette invitation personnelle en proposition officielle qui est adoptée. Le premier dîner amical est fixé au 19 Avril. Une convocation fera connaître le lieu de réunion.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 11 h.

Le Secrétaire de séance.

Echos, Nouvelles Communications diverses.

On sait que notre camarade Max Agier était parti pour le Laos, en novembre 1901, engagé comme mécanicien par une compagnie minière ; nous apprenons qu'il est maintenant employé à l'Entreprise R. Debeaux à Nam-Dinh (Tonkin).

***

Avis important. — Conformément à la décision de l'Assemblée générale d'avril, il sera organisé une fête à Cempuis, à l'occasion de notre visite. Les camarades qui voudront bien lui apporter leur concours sont priés de se mettre en rapport avec le secrétaire, A. Urban, 36, quai Jemmapes, Paris (Xe).

***

Nouveaux sociétaires. — Mlle Victorine Chirol, M. Émile Colin.

(1) Cet ouvrage se trouve à la Bibliothèque de l'Amicale.

(2) Par suite d'une erreur d'impression, le total des dépences indiqué est de 334 fr. 65, au lieu de 149 fr. 20. La balance des comptes donne d'ailleurs le chiffre exact.

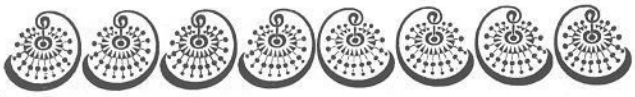

Bibliographie.

La Femme et le Clergé, par l'abbé Henry Bolo. 17e édition. In-16, 2 fr. 50. René Haton, éditeur, Paris.

Comme son titre l'indique, ce livre étudie le féminisme au point de vue du clergé catholique. Les opinions de l'auteur sur les féministes (il dit « femellistes » p. 35) nous intéressent médiocrement. Notons cependant que pour lui « le type féminin tient le milieu entre le type masculin adulte et l'enfant » (p. 104); autrefois le clergé hésitait à reconnaître une « âme » à la femme, on voit que, sur ce point, il a fait quelques progrès.

Je n'aurais donc pas entrepris de présenter ici le livre de M. Bolo si, à propos du Congrès féministe de 1900 (qualifié par lui « d'énorme galimafrée intellectuelle » p. 84) s'il ne s'était occupé de Cempuis. Je cite textuellement (p. 10) :

« Toujours à propos d'enseignement on fait l'apologie de l'école de Cempuis. Pourquoi ? Voici une déclaration antérieure de M. Robin qui a mieux que personne qualité pour nous apprendre ce que vaut son établissement : « l'instruction intégrale, la coéducation des sexes, mais ce sera dans 25 ans toute l'école du peuple dans notre vieille patrie débarrassée enfin du catholicisme ! »

A signaler encore ces insinuations hypocrites, à propos de la condamnation de la morale catholique par ledit Congrès (p. 13) :

« Les ressources offertes par le système de Cempuis contre cet « assassinat hypocrite et lent » qu'est la chasteté, ont naturellement attiré l'attention du Congrès féministe.

« En 1896 on avait voté « que partout où ce sera possible les pouvoirs publics s'inspirent, pour l'enseignement supérieur, des principes appliqués à l'Orphelinat de Cempuis, et que l'initiative privée aide à la fondation d'établissements semblables à cet Orphelinat.

« En 1900 le Congrès exprima le désir que « dans les pays où l'enseignement d'État est donné séparément à chaque sexe, il soit donné désormais en commun.

« Il est vrai de dire que les partisans de Cempuis se défendirent et se défendent encore avec vivacité de tout reproche d'indécence. Nous voudrions bien les en croire. Ils accusent les dépositions faites contre la fameuse école d'être exagérées ou inspirées par l'esprit de vengeance (1). Tout est possible. Mais ce qu'ils ne peuvent renier c'est leurs propres déclarations, ce sont les tendances qu'ils manifestent à tout propos, avec une suite dans l'action qui révèle bien le principe dont ils s'inspirent.

« Relatons simplement, le lecteur jugera.

« En même temps que le vœu cité plus haut était formulé au Congrès de 1900, on remémorait, pour le public présent, les violences qui s'étaient échangées à propos de la fameuse expérience de Cempuis. Afin que nul n'en ignorât, on rappelait que l'école de Cempuis avait été traitée de *porcherie* par une « certaine » presse. Au milieu de bravos frénétiques et d'applaudissements répétés, un orateur crut devoir flétrir « les calomnies » de cette presse immonde « que nous avons, disait-il, retrouvée depuis ! »

Je laisse aux lecteurs du *Bulletin* le soin de commenter ces citations.

L.-M. S.

(1) Ceci pourrait donner à penser que l'auteur fait allusion à *Cempuis* de G. Giroud ; mais cet ouvrage n'est point cité comme référence. L'auteur s'en montre d'ailleurs excessivement parcimonieux.

Sans soucis.

Ordre, Travail et Plaisir!

XVII. — La Promenade.

122 Les souliers et les bottines,
Tout est-il bien attaché ? *(bis)*
Diablotins et diablotines,
Chacun s'est il harnaché ?
(Refrain)

123 Gardez-vous, garçons et filles,
Qu'au dessous du pantalon *(bis)*
Vos bas se tordent en vrille
En tombant sur le talon.
(Refrain)

124 Pas de bouton en vacance,
Le cas serait désastreux, *(bis)*
Au bon soin pareille offense
Trouve un loyer rigoureux !
(Refrain)

125 Il faut compter tout son monde,
Quelqu'un serait-il absent ? *(bis)*
Qu'à l'appel chacun réponde
Immobile dans son rang.
(Refrain)

126 Les punis font pénitence
La cour sera leur prison ; *(bis)*
C'est plus dur qu'on ne le pense
De rester à la maison.
(Refrain)

127 Mais déjà le clairon chante,
Chante son plus gai refrain ; *(bis)*
Eût-on la jambe trainante
Son ardeur nous met en train.
(Refrain)

128 Allons ! en avant ! en route !
Tant pis pour qui restera, *(bis)*
Si nos jambes ont la goutte
La marche les guérira.
(Refrain)

129 La route au loin nous dessine
Son ruban qu'on voit tout blanc ; *(bis)*
Ne courbons jamais l'échine
Marchons militairement.
(Refrain)

130 Qu'il fait bon sentir la brise
Nous caresser le monton ! *(bis)*
Son souffle nous électrise
Et rafraichit le piéton.
(Refrain)

131 Respectons la pomme mûre,
De l'arbre près de tomber ; *(bis)*
N'allons pas nous faire injure,
Il ne faut rien dérober !
(Refrain) *(A suivre).*

Le Gérant : L.-M. SCHUMACHER.

Impie de l'Orphelinat Prevost, à Cempuis (Oise).